



MÉMO

Destinataire : À tous les créanciers de Bel-Habitat inc.

Expéditeur : Yannick Bourassa-Milot, CPA, CA, MBA, CIRP, SAI, Associé

Date : 12 juillet 2021

Objet : Mise à jour de l'avancement du dossier de faillite de Bel-Habitat inc.

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la compagnie Bel-Habitat inc. a fait cession de ses biens le 28 juin 2021.

Par la présente, nous vous présentons ci-dessous la mise à jour de l'avancement du dossier.

- **Analyse des situations quant aux propriétés en cours de construction**
Le syndic effectue actuellement, avec les renseignements dont il dispose, une reddition de compte spécifique pour chacun des cas. Au cours des prochains jours et/ou semaines, le syndic communiquera individuellement avec cette catégorie de créanciers, et ce, afin de tenir des rencontres individuelles pour analyser et discuter de chacun des cas.
- **Analyse des situations quant aux dépôts (inférieurs à 50 000 \$) sur des terrains où le propriétaire n'est pas le déposant**
Le syndic examine différents scénarios relativement à cette catégorie, dans le but de soumettre aux créanciers diverses options. Afin que les analyses et les différentes options soient le plus près possible de la réalité, le syndic transmettra une lettre, au cours des prochains jours, à cette catégorie de créanciers dans le but de connaître leurs intentions quant à leurs promesses d'achat. Évidemment, ce choix pourra être modifié par la suite, l'objectif étant de proposer des solutions concrètes.
- **Analyse des preuves de réclamation**
Une représentante du syndic, Mme Catherine Abel, communiquera au cours des prochains jours avec les créanciers dont la preuve de réclamation transmise est incomplète, et ce, afin de leur expliquer les éléments à modifier. Il est essentiel que les preuves de réclamation soumises soient complètes puisque ceci permettra aux créanciers d'exercer pleinement leurs droits lors de l'assemblée prévue le 28 juillet 2021 à 14 h.
- **Questions fiscales relativement aux dépôts versés**
Depuis quelques jours, le syndic reçoit plusieurs questions de nature fiscale. Afin d'y répondre correctement, le syndic propose aux créanciers de transmettre ces questions à l'adresse courriel suivante : « belhabitat@rcgt.com ». Les réponses seront déposées sur le présent site.

- **Assemblée des créanciers**

Nous vous rappelons que l'assemblée des créanciers aura lieu le 28 juillet 2021 à 14 h. Celle-ci se fera via l'application « Microsoft Teams ». En date de la présente, toutes les invitations ont été transmises aux personnes ayant manifesté leur intérêt de participer à l'assemblée. Si vous n'avez pas reçu l'invitation et que vous souhaitez participer, nous vous prions de nous en informer en communiquant avec nous, par courriel, à l'adresse suivante : « belhabitat@rcgt.com ».